



**Association Cartons du Coeur Romandie
Etagnières**

Rapport de l'auditeur au comité
31 décembre 2024

Rapport de l'auditeur au comité de l'association sur les comptes annuels de l'Association Cartons du Cœur Romandie, Etagnières

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes annuels de l'Association Cartons du Cœur Romandie comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024. Conformément aux dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 21, le rapport de performance n'est pas soumis au contrôle de l'organe de révision.

Ces comptes annuels relèvent de la responsabilité du comité de l'association alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes annuels sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct). Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué un examen succinct et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC.

Fiduciaire FIDAG SA

Alain Reichenbach

Anne-Laure Rey

Martigny, le 18 juin 2025
Exemplaire numérique

Annexes : comptes annuels

Association Cartons du Coeur Romandie

Bilan au 31 décembre

(en francs suisses)

ACTIF	Notes	31.12.2024	31.12.2023
Actif circulant			
Liquidités	2.1	227'936	197'012
Actifs de régularisation		110'394	109'861
Total actif circulant		338'330	306'873
Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	2.2	428'954	586'969
Total actif immobilisé		428'954	586'969
TOTAL ACTIF		767'284	893'842
PASSIF			
Engagements à court terme			
Comptes de régularisation	2.3	56'030	71'690
Total engagements à court terme		56'030	71'690
Capital de fonds			
Fonds affectés		101'291	130'247
Total capital de fonds		101'291	130'247
Capital de l'organisation			
Capital de base	2.4	16'341	16'341
Capital libre		593'622	675'564
Total capital de l'organisation		609'963	691'905
TOTAL PASSIF		767'284	893'842

Association Cartons du Coeur Romandie

Compte d'exploitation pour l'exercice
clôturé au 31 décembre
(en francs suisses)

	Notes	2024	2023
Donations reçues	2.5	466'297	570'825
<i>dont affectées</i>		133'000	173'684
<i>dont libres</i>		333'297	397'141
Vente nourriture		462'179	233'586
Total produits d'exploitation		928'476	804'411
Contributions et donations versées	2.6	-	-
Achat de matériel et nourriture		546'556	349'397
Charges de locaux		111'909	106'627
Frais de déplacement		47'536	53'281
Frais de collecte de fonds		98'820	121'745
Frais de comptabilité et de révision		18'113	18'564
Assurances et taxes		2'487	2'719
Autres charges administratives		26'424	10'765
Amortissements des immobilisations corporelles	2.2	186'398	187'465
Total charges d'exploitation		1'038'243	850'563
Résultat d'exploitation		-109'767	-46'152
Résultat financier		-1'131	-787
Résultat avant variation du capital des fonds		-110'898	-46'939
Variation du capital des fonds		28'956	-4'899
Résultat de l'exercice		-81'942	-51'838

Association Cartons du Coeur Romandie

Tableau sur la variation du capital pour l'exercice
clôturé au 31 décembre
(en francs suisses)

Notes	Etat 01.01.2024	Allocations	Transferts internes	Utilisation	Allocation résultat financier	Total variation	Etat 31.12.2024
Capital des fonds							
Fonds affectés	130'247	133'000	-	-161'956	-	-28'956	101'291
<i>Projet "base logistique"</i>	39'519	100'000	-	-139'519	-	-39'519	-
<i>Projet "Acquisition de denrées alimentaires et de bons cadeaux Coop ou Migros"</i>	90'728	33'000	-	-22'437	-	10'563	101'291
Total capital des fonds	130'247	133'000	-	-161'956	-	-28'956	101'291
Capital de l'organisation							
Capital de base	16'341	-	-	-	-	-	16'341
<i>Capital de l'organisation</i>	16'341	-	-	-	-	-	16'341
Capital libre	675'564	-	-	-	-81'942	-81'942	593'622
Total capital de l'organisation	691'905	-	-	-	-81'942	-81'942	609'963

Association Cartons du Coeur Romandie

Tableau sur la variation du capital pour l'exercice
clôturé au 31 décembre
(en francs suisses)

Notes	Etat 01.01.2023	Allocations	Transferts internes	Utilisation	Allocation résultat financier	Total variation	Etat 31.12.2023
Capital des fonds							
Fonds affectés	125'348	173'684	-	-168'785	-	4'899	130'247
<i>Projet "base logistique"</i>	-	171'684	-	-132'165	-	39'519	39'519
<i>Projet "Acquisition de denrées alimentaires et de bons cadeaux Coop ou Migros"</i>	125'348	2'000	-	-36'620	-	-34'620	90'728
Total capital des fonds	125'348	173'684	-	-168'785	-	4'899	130'247
Capital de l'organisation							
Capital de base	16'341	-	-	-	-	-	16'341
<i>Capital de l'organisation</i>	16'341	-	-	-	-	-	16'341
Capital libre	727'402	-	-	-	-51'838	-51'838	675'564
Total capital de l'organisation	743'743	-	-	-	-51'838	-51'838	691'905

Association Cartons du Coeur Romandie

Annexe aux comptes annuels (en francs suisses)

1 Principes de présentation des comptes

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux Swiss GAAP RPC. En application des critères de taille déterminants, seules les Swiss GAAP RPC fondamentales ainsi que la Swiss GAAP RPC 21 ont été appliquées. Par ailleurs, les présents états financiers respectent également les directives de la fondation ZEWO en matière d'établissement des comptes.

L'association bénéficie d'une exonération fiscale datée du 6 décembre 2022.

2 Principes d'évaluation appliqués dans les comptes annuels et explications de postes

2.1 Liquidités

Les liquidités comprennent les avoirs en caisse ainsi que les avoirs en banque et sur comptes de chèques postaux. Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou leur coût de revient, déduction faite des amortissements économiques nécessaires.

Les amortissements sont constatés en appliquant la méthode suivante:

	<u>Durée d'utilisation</u>	<u>Méthode</u>
Véhicules	5 ans	20% linéaire
Mobilier	4 ans	25% linéaire
Installations	10 ans	10% linéaire

Les immobilisations corporelles figurant au bilan au 31 décembre 2024 sont composées de divers véhicules et élévateurs ainsi que de petit mobilier.

2.3 Compte de régularisation passif

Le compte de régularisation passif comporte les engagements relatifs à des livraisons de biens et services se rattachant à l'exercice mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'une facturation par les fournisseurs.

Les montants figurant au bilan au 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023 se décomposent comme suit:

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Frais de comptabilité et de révision	5'000	5'000
Contrat de prestations de communication	4'225	4'183
Autres charges	46'805	62'507
Total	56'030	71'690

2.4 Capital de l'organisation

Le capital de l'organisation constitue les moyens dont l'association Cartons du Cœur Romandie dispose en vue d'accomplir ses objectifs statutaires. Il comporte notamment le capital de base et les fonds libres.

2.5 Donations reçues

Les produits provenant de dons sont comptabilisés lors de leur encaissement et sont présentés pour leur montant brut. Les donations libres sont allouées au capital de l'organisation alors que les donations affectées sont allouées aux projets adéquats.

2.6 Contributions et donations versées

Les contributions et les donations versées sont des aides accordées aux antennes qui les sollicitent. Elles sont comptabilisées lorsque l'engagement d'effectuer le versement a été valablement pris par l'association Cartons du Cœur Romandie. L'engagement d'effectuer le versement est considéré comme valablement pris lorsque le Comité informe l'antenne de l'octroi de la contribution.

3 Dons en nature

Outre les dons en numéraire et les dons en nature valorisés, l'association bénéficie de l'engagement régulier de bénévoles pour ses activités administratives et de terrain. En 2024, cette contribution est estimée à 198 jours-homme (2023 : 165 jours-homme), soit une augmentation de 20 %.

À l'échelle de l'ensemble des Cartons du Cœur, cela représente une implication totale estimée à 5'880 jours-homme (2023 : 4'900 jours-homme).

Conformément aux principes de présentation des Swiss GAAP RPC 21, ces prestations bénévoles, bien que considérées comme des dons en nature, ne sont pas valorisées dans les comptes. Elles sont néanmoins essentielles au fonctionnement de l'association et mentionnées à titre informatif.

4 Donations reçues en 2024

C'est grâce aux donations d'entreprises, de fondations et de donateurs individuels que l'association Cartons du Cœur Romandie peut poursuivre son développement. Nous remercions tout particulièrement les donateurs suivants de même que tous ceux qui ne souhaitent pas être explicitement mentionnés:

- Fondation Philanthropique Famille Sandoz
- Fondation W. et E Grand D'Hauteville
- Mary's Mercy Foundation
- Fondation Assura
- Fondation Marguerite
- Incyte Biosciences International Sàrl

Les donateurs suivants nous ont permis de financer différents projets, en particulier l'achat de nourriture et de la logistique :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Fondation Philanthropique Famille Sandoz	100'000	150'000
Incyte Biosciences Technical Operations Sàrl	-	14'006
Fondation Anita Chevalley	5'000	2'000
Fondation D'Albert-Jean-David Bourgois	-	7'678
Ass. Paroissiale Catholique	3'000	-
Fondation Elaine du Pasquier	15'000	-
FONDATION PIERRE MERCIER	10'000	-

5 Stock non valorisé au bilan

Une partie significative du stock va être donnée ou vendue à pertes, raison pour laquelle il n'a pas été valorisé au bilan.

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Stock non valorisé	301'944	349'093

6 Capital des fonds

Le capital de l'association compte deux fonds affectés:

6.1 *Projet "base logistique"*

Le projet "base logistique" est destiné à la construction et au développement de la base logistique exploitée par l'association permettant d'optimiser les flux de nourriture. Il est notamment utilisé pour l'achat et l'entretien des infrastructures nécessaires à cette activité.

6.2 *Projet "Acquisition de denrées alimentaires et de bons cadeaux Coop ou Migros"*

Cette initiative vise à obtenir des produits alimentaires ainsi que des bons cadeaux échangeables chez Coop ou Migros. Ces ressources seront mises à disposition à un coût avantageux en tirant parti des réductions liées aux volumes d'achat, ou bien distribuées gratuitement à nos structures partenaires pour être ensuite distribuées gracieusement aux bénéficiaires dans le besoin.

7 Nombre de collaborateurs

Le nombre d'emplois à plein temps en moyenne annuelle est inférieur à 10 collaborateurs (2023: inférieur à 10 collaborateurs).

